



Udaf

Bouches-
du-Rhône

UNIS
POUR LES
FAMILLES

RAPPORT

d'activité

■ 2021

Création : L'eau à la bouche, 53 route d'Orange 84860 Caderousse
Impression : Entreprise Adaptée La Ruche | Nos différences sont notre force (atelierslaruche.com)

Directrice de la publication : Aude LANTENOIS
Responsable de la communication : Sidonie FRANDAZ

Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône

Tél : 04 91 10 06 00
143 avenue des Chutes Lavie
13013 Marseille

www.udaf13.fr

ÉDITO

du Président de l'UDAF 13

◆ **L'ANNÉE 2021 :**
Une année de plus...
face à la Covid 19 !



Jean-Maurice Airaud

Chers amis, Chers partenaires,

+ DE 110

Depuis plus de 70 ans, notre Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) façonne, tricote du lien humain : social et familial.

Un prélart de plus de 110 associations dans les Bouches-du-Rhône avec lesquelles, nous n'avons de cesse de faciliter le travail collectif au quotidien.

Cette diversité est notre signature, ce sont des associations gestionnaires de crèches, de services à domicile, dans l'accompagnement des personnes porteuses de handicap, dans les villes ou la ruralité, de grands employeurs ou de toutes petites sans salariés qui assurent de nobles causes (lutte contre les suicides des enfants - Asso Christophe* -, Accompagnement dans les derniers jours de vie - Asso JAMALV*- ou Aide contre les dérives sectaires - GEMPPi*- ou pour le Développement des apprentissages de personnes handicapées - Association DACOR*...).

C'est à elles, en premier que je souhaite rendre hommage, après une deuxième année de pandémie.

+ DE 200

Je pense aussi à tous les représentants de notre Union, dans les conseils d'administrations des CCAS, des organismes publics, des hôpitaux ou des instances statutaires.

Ces bénévoles sont la force vive de la France, ils doivent garder les clefs d'un système paritaire et d'une démocratie souvent défaillante. Leurs convictions doivent être plus fortes que les lourdeurs administratives, les arquebuses des « salariés-sachants » et des élus/syndicats locaux souvent à la tête des organismes dont la crainte de perdre ou de partager le pouvoir réduit le champ des possibles et les décisions.

Merci pour votre engagement altruiste au quotidien.

2022... DONNONS CONFIANCE AUX FAMILLES

Nos fondations associatives sont solides, nous pouvons nous tourner vers l'avenir avec assurance et détermination. Il conviendra de s'adapter aux évolutions de nos publics dans une politique familiale française que nous souhaitons plus ambitieuse !

Maintenant, je vous laisse mieux nous connaître et apprécier le sens de l'engagement de notre Union.
Bonne lecture.

Jean-Maurice AIRAUDO, président

+ DE 110

Plusieurs chiffres phares soulignent l'action des salariés de l'UDAF 13 auprès des familles les plus précaires dans notre département. Leurs volontés sont tenaces dans la protection des mineurs (AGBF*, PP* ou MF*), des majeurs (FG*, AEB*, MJPM*...), elles sont aussi l'ADN de notre association.

Le travail des équipes peut s'apprécier largement au fil des pages des rapports d'activité et financier dont les équilibres sont remarquables.

Je profite de souligner la qualité des relations avec nos partenaires : l'ARS, le CD 13* et la DDETS*.*

Lexique :

Association Christophe (ass.christophe@wanadoo.fr)

Association JAMALV (jalmalv.marseille@free.fr)

Association DACOR
(jeanmarc.dacorasso@gmail.com)

AEB : Aide à l'Éducation Budgétaire

AGBF : Aide à la Gestion du Budget Familial

ARS : Agence Régionale pour la Santé

CD13 : Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

FG : Familles Gouvernantes

MJPM : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

MF : Médiation Familiale

PP : Parrainage de Proximité

SOMMAIRE

Les
valeurs de l'UDA7 13 5

Gouvernance
& organigramme 6

Environnement
institutionnel 8

Faits
marquants 2021 10

Les
missions de l'UDA7 13 12

La
carte de l'UDA7 13 13

BILAN DES ACTIVITÉS

Le centre communal
d'Action Sociale 14

Nos associations
adhérentes 16

Porter
des services de l'UDA7 13 18

Vie des
services transverses 27

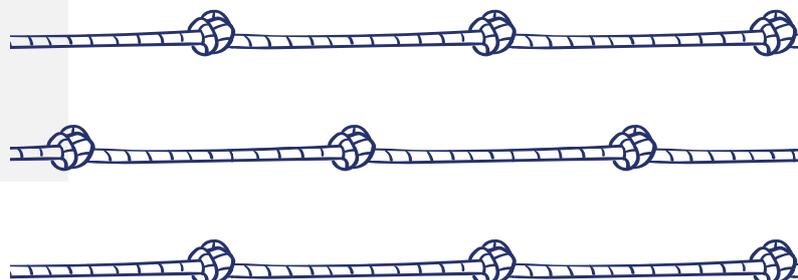
Zoom sur
les perspectives 2022 29

BILAN SOCIAL & FINANCIER

Bilan
social 30

Bilan des actions
Qualité / RGPD en 2021 32

Rapport
financier 33





L'UDAF des Bouches-du-Rhône est forte de son expérience et de son histoire. Elle affiche clairement ses valeurs, principes fondamentaux de la vie de l'Institution et elle les décline au quotidien à travers ses actions et ses représentations.

Pluralisme et indépendance

L'Institution familiale est pluraliste et indépendante. À ce titre, l'action familiale de l'UDAF des Bouches-du-Rhône s'inscrit dans la continuité et au-delà des clivages politiques : elle donne son avis, au même titre que l'UNAF, en toute liberté aux pouvoirs publics.

Solidarité envers les familles

L'UDAF des Bouches-du-Rhône considère que toute politique publique, quel que soit son objet, doit intégrer la nécessité d'une solidarité de la Nation à l'égard des familles.

L'UDAF 13 intègre cette valeur dans son fonctionnement en **inscrivant le bénévolat** comme support central et indispensable de son action militante au service des familles.

Fonctionnement démocratique et responsable

L'engagement de nombreux bénévoles dans l'animation, la gestion des associations familiales et au sein de l'UDAF des Bouches-du-Rhône formalise notre volonté d'amélioration des conditions de vie des familles et la défense de leurs intérêts.

Démarche éthique

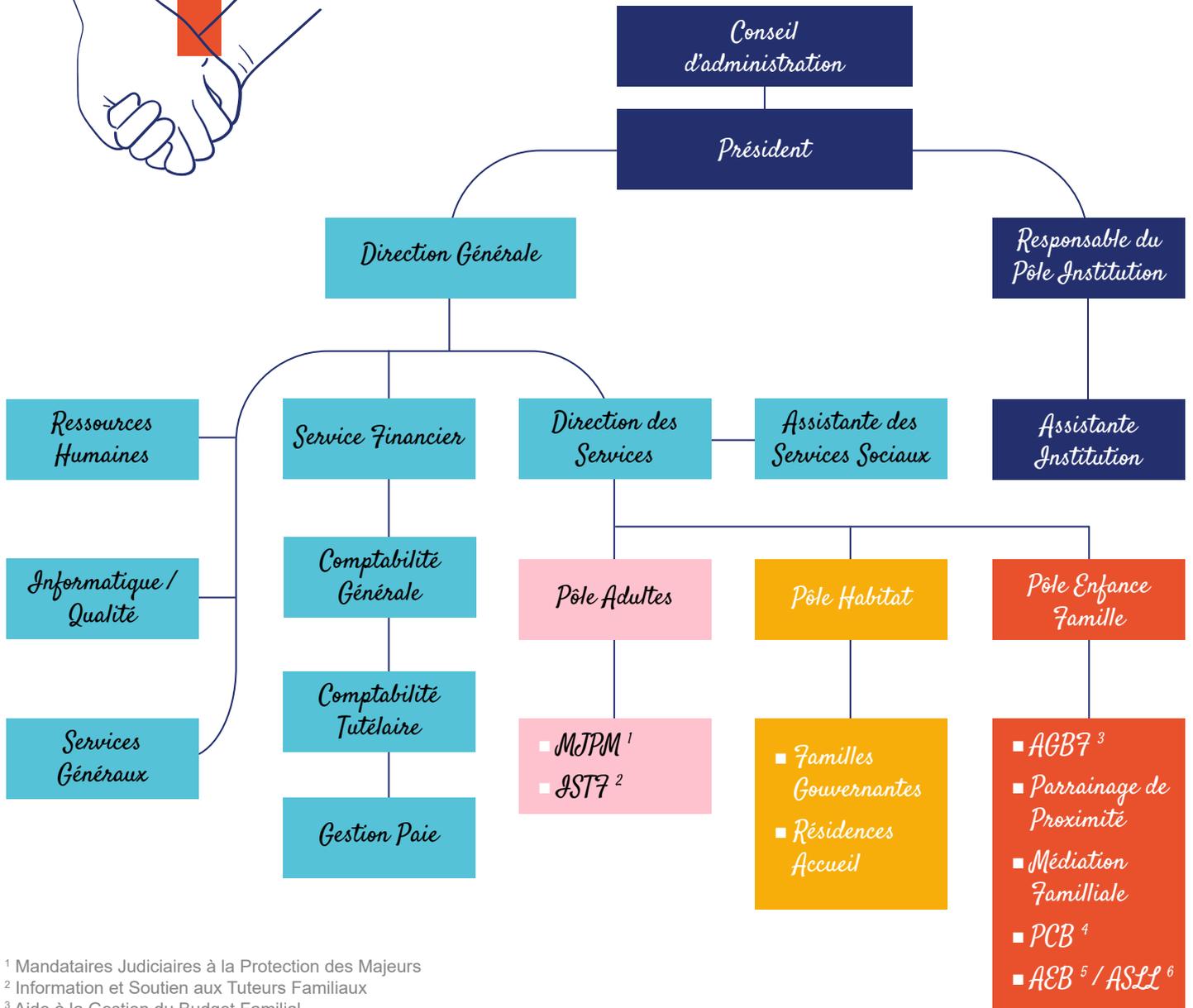
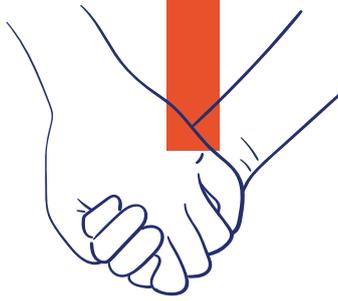
Elle incarne l'idéal de conduite de tous les acteurs de notre UDAF (administrateurs, salariés, bénévoles, représentants) ; chacun s'interrogeant sur les conceptions du bien, du juste et de l'accomplissement humain et familial pour aboutir à des règles partagées. Collectivement, il s'agit de mettre en œuvre une démarche associant une pluralité de points de vue, de se poser légitimement des questions sur le bien-fondé et le sens de nos actions. Au quotidien, tous s'efforcent de traduire l'éthique par :

- Des attitudes bienveillantes et constructives.
- Un travail rigoureux et attentif aux difficultés des personnes vulnérables et des familles.
- Des positions et des décisions les plus « justes » possibles.

De façon métaphorique, l'UDAF des Bouches-du-Rhône, posée sur de solides fondations d'engagements, de compétences et de son histoire, se trouve renforcée par ses quatre valeurs.

Au-delà des alternances politiques, l'Institution familiale forte de ses valeurs, s'inscrit pleinement dans la société civile et se révèle à ce titre une composante importante de la République Française et des Institutions locales.

GOVERNANCE & organigramme



¹ Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs
² Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
³ Aide à la Gestion du Budget Familial
⁴ Point Conseil Budget
⁵ Aide Éducative Budgétaire
⁶ Accueil Social lié au Logement

Membres du Bureau de l'UDA7 13



Président
Jean-Maurice AIRAUDO



Vice-Président
Jean-Pierre BINON



Secrétaire Générale
Aude LANTENOIS



Trésorier
Didier BOISSIN



Trésorier adjoint
Elisée De MIGUEL



Membre
Fabrice **GRAF**



Membre
Max **LEBRETON**



Membre
H  l  ne **CALVET**



Membre
Automne **UNWIN**



Membre
Rodolphe **LEROY**



Membre
Rita **CICCARELLA
VANDERBEKE**

Membres du Conseil d'administration de l'UDA7 13

MEMBRES D  SIGN  S

Jean-Maurice **AIRAUDO**

Familles Rurales

Jamy **BELKIRI**

Familles de France

Pierre **BERNABO**

EFA 13

Didier **BOISSIN**

APF France handicap

Elis  e **DE MIGUEL**

ADMR

Delphine **CHARLES**

Jumeaux & Plus

Alain **GENOT**

Sauvegarde 13

Philippe **ISNARD**

UFAL

Danielle **MICHEL**

Familles de France

Rodolphe **LEROY**

MFR

Marie-Odile **MEYER**

UNAFAM

Patrick **TENAILLE**

AFC

Myreille **TRAPP**

Familles Rurales

Aude **LANTENOIS**

M  daille de la Famille

MEMBRES   LUS

Bernard **ALLEGRE**

Handi Toit Provence

Jean-Pierre **BINON**

Maison de la Famille

Rita **CICCARELLA VANDERBEKE**

Familles Rurales

Cindy **GASSER**

La Tribu Meinado

Fabrice **GRAF**

  cole des parents et   ducateurs

Jo  lle **LAURO**

UNAPEI Alpes Provence

Max **LEBRETON**

SOS Parents

Christophe **MAGNAN**

Maison de la Famille

Sylvie **MARTELLI**

ACLAP

Jean-Vincent **PIQUEREZ**

APEAHM

Xavier **VERCKEN de VREUSCHMEN**

AFC

Georges **VIALAN**

ASCES – Passe et va

H  l  ne **CALVET**

Parrainage de Proximit  

Chantal **HELMAN-ELBHAR**

DACOR Association

Automne **UNWIN**

PVSA domicile

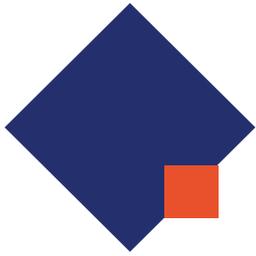
Cathy **NGUANGUE**

ASAP

Jean-Paul **MENAUT**

Les Papillons Blancs Salon





ENVIRONNEMENT *institutionnel*

L'institutionnel

LE BUREAU :

Constitué de **11** membres élus bénévoles, pour une durée de deux ans renouvelables. Il est convoqué au moins 4 fois par an à l'initiative du président ou la moitié de ses membres. Il se réunit pour aborder des sujets en amont du Conseil d'administration.

- **Sujets traités** : Actualité politique, fonctionnement des services, retours de réunions, commissions, rencontres partenaires, validation communication externe (RA, parutions...).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Constitué de **31** membres issus des associations adhérentes, élus pour la moitié par l'assemblée générale et l'autre moitié désignés par les fédérations départementales, associations familiales ou sections. Les administrateurs sont élus pour 4 ans, le conseil d'administration est renouvelable par moitié tous les deux ans. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre afin de valider les grandes orientations et de fixer le cap de celles à venir pour le fonctionnement de l'UDAF.

- **Sujets traités** : Exercice financier, validation budget prévisionnel, clôture exercice, actualité nationale (Éthique, Covid...), validation travaux bâtiment, primes salariés, validation événements, évaluation interne...

Le Pôle Institution en 2021 c'est :

3 personnes (1 responsable Pôle Institution, 1 assistante institutionnelle et 1 assistante communication)

11 Bureaux de gouvernance

4 Conseils d'administration

1 Assemblée générale

111 associations adhérentes

14 000 familles représentées

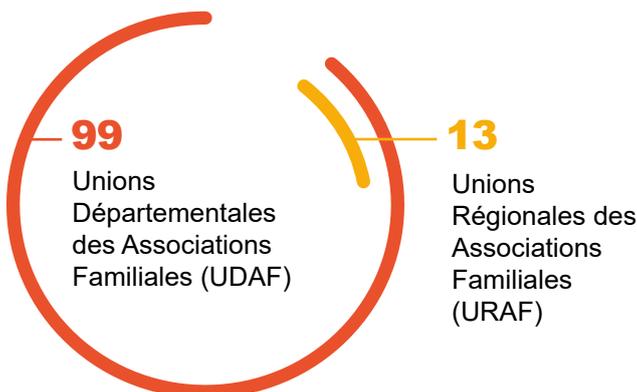
Ces missions sont financées par la part 1 du Fonds Spécial comme définit par l'article L211-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles.



Liens UNAF / URAF / UDAF

L'UNAF

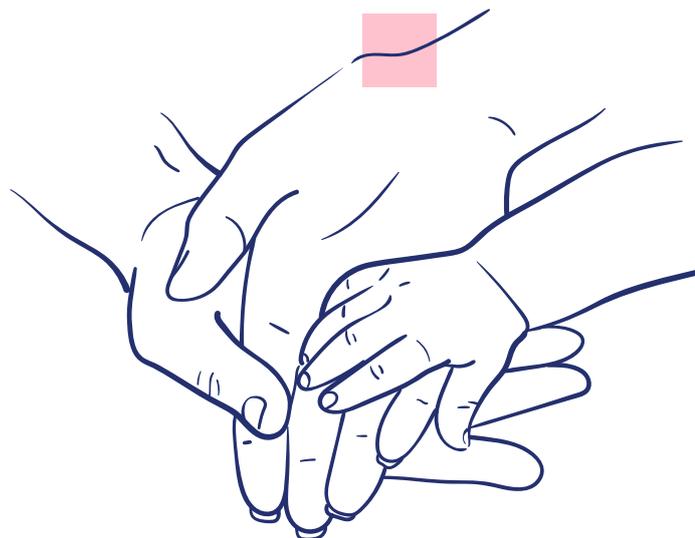
est une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques. Union et non fédération d'associations, elle permet aux familles de s'exprimer, dans toute leur diversité, pour une politique familiale globale, innovante et forte. Elle anime le réseau des **13** Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) et des **99** Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF), et les appuie dans leurs missions institutionnelles et de services aux familles.



L'URAF

Une URAF (Union Régionale des Associations Familiales) est, à l'échelon régional, une structure permettant aux UDAF d'une région de coordonner la représentation officielle des familles auprès des instances régionales publiques et privées, et d'exprimer les intérêts familiaux à l'échelle régionale. Il existe 13 URAF. Reconnues depuis 1986 dans les statuts de l'UNAF, elles regroupent les UDAF de chaque région, et sont constituées sous le régime de la loi de 1901.

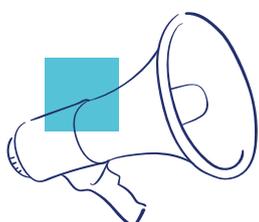
Les URAF assurent leur mission de représentation des intérêts des familles, notamment auprès des **Conseils Économiques et Sociaux Régionaux (CESR)** qui traitent de sujets d'intérêt général et établissent des rapports sur des thèmes d'intérêt local et régional, des **Commissions Régionales pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI)**.



L'UDAF

Une UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est une institution chargée, à l'échelon départemental, des mêmes missions que l'UNAF. Il existe **99 UDAF**, une par département.

- Elles représentent les intérêts des familles par leurs nombreuses **représentations** assurées par **25 000** délégués familiaux nationaux et mènent l'action politique départementale en faveur des familles.
- Elles observent les **besoins** des familles.
- Elles développent et gèrent de nombreux **services aux familles**.
- Juridiquement indépendantes de l'UNAF, les UDAF ont, comme elle, le statut d'association loi 1901, sont reconnues d'utilité publique, et ne regroupent que des personnes morales. Elles fonctionnent de façon analogue à l'UNAF, et ont deux types d'adhérents :
 - + Les membres actifs.
 - + Les associations familiales ayant leur siège social dans le département :
 - Les fédérations départementales d'associations familiales.
 - Les sections départementales ou locales des associations nationales familiales.
- Les membres associés : les groupements à but familial, qui ne constituent pas des associations familiales au sens juridique du terme, mais exerçant dans le département une activité de services aux familles.



Source : code de l'action sociale et des familles
Annuaire de l'UDAF

FAITS *marquants 2021*

■ *Rencontre avec les sénateurs*
**JÉRÉMY BACCHI &
GUY BENARROCHE**

■ *Rencontre et vis ma vie avec la Députée*
ALEXANDRA LOUIS

■ *Rencontre au Conseil Départemental 13*
AGNÈS AMIEL

- Assemblée générale UDAF 13 à Puyloubier.
- Participation aux forums : Aix-en-Provence, Marseille, Vitrolles, Venelles.
- **2** collectes solidaires auprès des salariés de l'UDAF 13 et **2** dons de matériels informatiques.
- Accueil d'une stagiaire et administratrice de l'UDAF de Mayotte pour immersion.
- Départ et fin de mandat du président Jean-Maurice AIRAUDO.
- Manifestation et grève pour la reconnaissance de nos métiers et leur revalorisation.
- Inauguration de **2** nouvelles unités de notre dispositif inclusif « Familles Gouvernantes » à Miramas et à Salon-de-Provence.

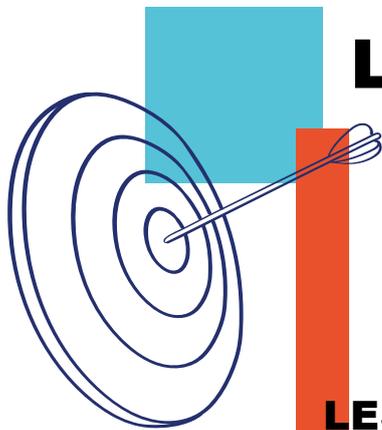


**100 RENCONTRES EN 2021 →
+300% PAR RAPPORT À 2020.**

- **31** rencontres associatives.
- **13** rendez-vous politiques.
- **22** rendez-vous Mairies / CCAS.
- **22** prospections associatives.
- **7** rendez-vous URAF / UNAF.
- **29** représentations officielles.







LES

missions de l'



Udaf
Bouches-
du-Rhône

Le législateur a défini des missions institutionnelles légales de l'UDAF des Bouches-du-Rhône.

LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

L'article L.211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles confère à notre UDAF les quatre missions suivantes :

1

Donner un avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Pour réaliser cette mission, l'UDAF des Bouches-du-Rhône interpelle régulièrement les élus locaux en leur communiquant ses recommandations et ses positions. L'UDAF siège dans la plupart des instances où les questions familiales sont traitées et où les politiques familiales sont définies. Par ailleurs, les médias locaux aussi l'interrogent sur les difficultés vécues par les familles. Enfin, par le biais de ses publications (Lettre Contact et Udaf Info), l'UDAF des Bouches-du-Rhône communique régulièrement auprès d'un large public.

2

Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics, notamment désigner ou proposer des représentants dans différentes instances du département.

À ce jour, 210 représentants bénévoles et désignés par l'UDAF des Bouches-du-Rhône comme porte-paroles des familles exercent leur mandat auprès des principales instances départementales (CCAS, CAF, MSA, offices HLM, Observatoire de la Protection de l'Enfance, CPAM, Hôpitaux, etc.).

4

Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique [...], l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles [...].

L'UDAF des Bouches-du-Rhône peut à tout moment ester en justice pour le compte d'une ou plusieurs familles si elle estime nécessaire de la défendre. L'action civile est la demande en réparation d'un préjudice matériel ou simplement moral que peut former toute personne physique ou morale. Ce préjudice doit résulter de faits de nature à nuire aux intérêts des familles. L'exercice de ce droit a un caractère préventif et exprime le refus de voir se renouveler le fait dénoncé.

L'UDAF des Bouches-du-Rhône reste prudente dans l'exercice de ce droit car il revêt toujours un caractère exceptionnel et symbolique.

3

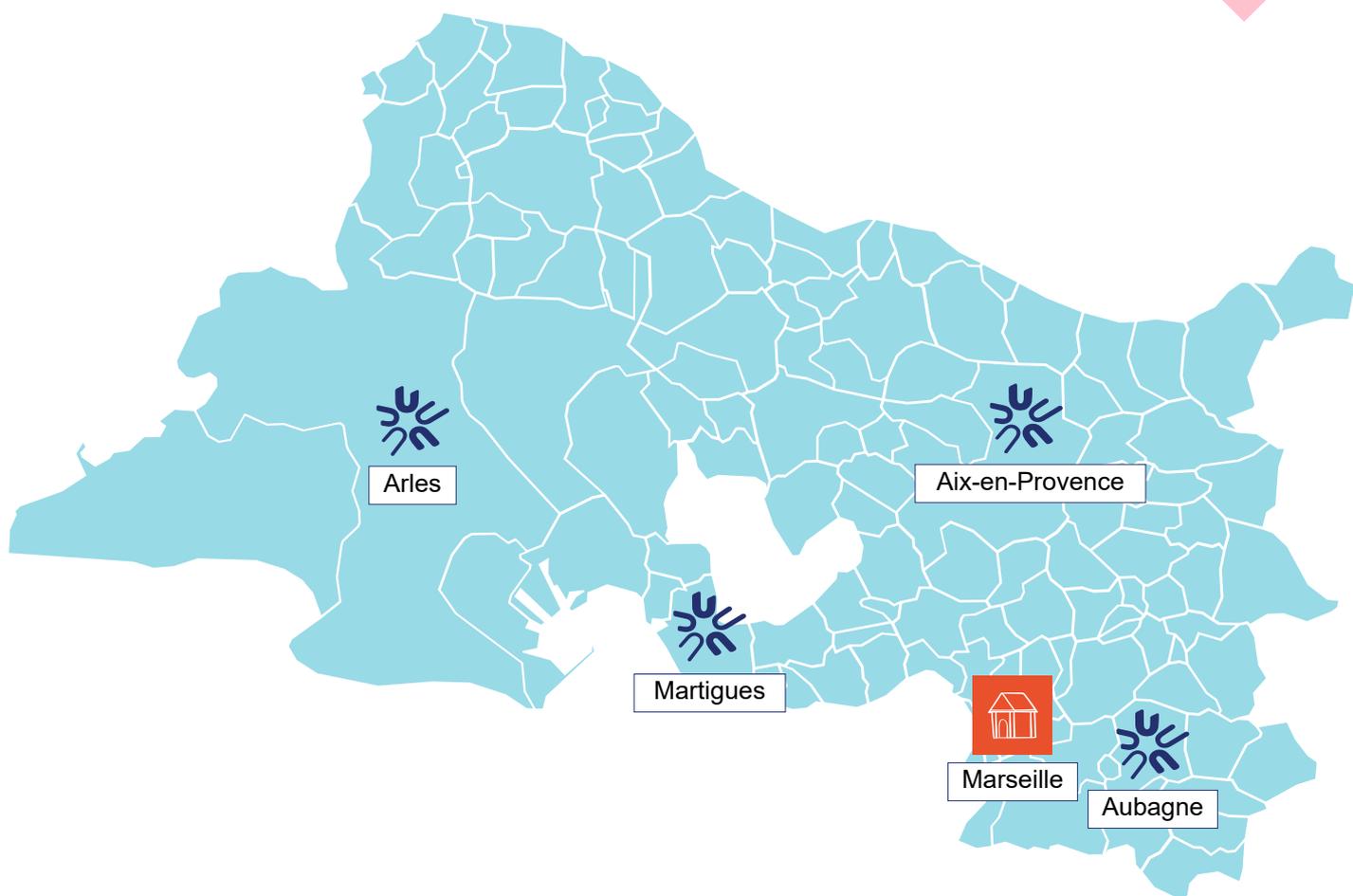
Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.

Par exemple, l'État a confié à l'UDAF des Bouches-du-Rhône la gestion des services de protection des majeurs, et dans le cadre de la protection de l'enfance, il lui a demandé d'exercer les Mesures d'Aide à la Gestion du Budget Familial.

LA
carte de l'



Udaf
Bouches-
du-Rhône



Siège social :

143 avenue des Chutes Lavie
Marseille 13^{ème}



Nos antennes

BILAN DES ACTIVITÉS



LES CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Les CCAS sont des instances qui exercent trois fonctions :

Établissement de dossiers, aide sociale et aide médicale.

C'est un établissement public communal autonome administré par un conseil d'administration et présidé par le maire. Il se réunit au moins 3 fois par an. Il est constitué pour 6 ans de 4 à 8 membres élus municipaux et représentants obligatoires (ou 8 à 16 élus intercommunaux).

Missions du CCAS

- Aide alimentaire.
- Participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale et transmet les demandes.
- Constitue et tient à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide.
- Peut créer et gérer des services ou établissements à caractère social ou médico-social.
- Exerce son action de concertation avec les autres organismes à caractère social.

Dans les Bouches-du-Rhône, les représentants désignés par l'UDAF siègent dans **119** CCAS. Au sein de leur conseil d'administration, les représentants agissent aux côtés des autres acteurs locaux pour améliorer la vie des familles sur le territoire. Personne de référence pour toutes les questions familiales, il/elle apporte un point de vue « familial » sur les sujets qui sont débattus.



Missions du/de la représentant(e)

- Être à l'écoute des besoins et des attentes des familles, grâce à son implication dans la vie locale et associative.
- Représenter l'ensemble des familles de sa commune, et non le mouvement dont il est issu.
- Être force de propositions d'actions pour les familles.
- Se faire connaître comme « référent famille » auprès des partenaires locaux.
- Contribuer à l'analyse des besoins sociaux (ABS) par le CCAS, sert à préconiser des actions au service de la population.
- Rendre compte **annuellement** de son mandat auprès de l'UDAF et faire remonter les préoccupations des familles de son territoire.

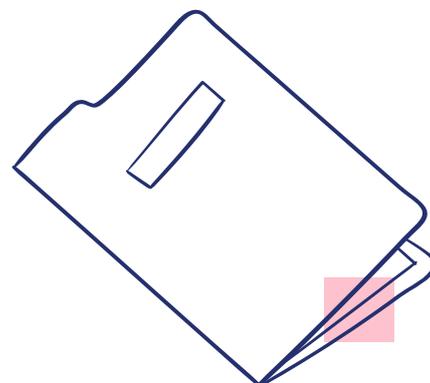
LES COMMISSIONS EN 2021

Donner un avis aux pouvoirs publics sur toutes les questions d'ordre familial.

Le conseil d'administration est appelé à donner un avis sur nombre de questions d'actualité ou de propositions de loi. Pour préparer ce travail les administrateurs participent à une ou plusieurs commissions thématiques suivant leurs compétences ou leurs centres d'intérêt.

4 Commissions financière

Composée des présidents, directeur général et présidée par le trésorier. Elle supervise la tenue des comptes, prépare les budgets, présente au conseil d'administration toutes les décisions et orientations financières et prépare le rapport financier pour l'Assemblée générale.



2 Commissions Intergénération

La Commission Intergénération a été créée en 2001. Elle est composée essentiellement de personnes engagées dans le milieu associatif et ayant pour objectif de faciliter les liens entre différentes générations.

Ses objectifs sont :

- Dynamiser le principe intergénérationnel au sein des associations familiales.
- Développer la réflexion sur l'intérêt multiple de l'apport des échanges intergénérationnels en provoquant une meilleure connaissance de chaque tranche d'âge - Promouvoir des actions civiques suscitées par de tels contacts.
- Promouvoir diverses actions civiques, culturelles, suscitées par de telles rencontres.

3 Commissions de Contrôle

Pour rappel, cette commission obligatoire doit donc exister dans toutes les UDAF. Elle se réunit tous les ans au moins deux fois.

- Elle analyse les dossiers de candidatures des demandes d'associations souhaitant adhérer à l'UDAF.
- Elle est destinée à vérifier et à arrêter la composition des listes d'adhérents des associations agréées à l'UDAF et, par voie de conséquence, les effectifs de l'UDAF.
- Elle vérifie et valide les candidatures des administrateurs (nouveaux ou renouvellement).

Une année particulièrement difficile nous a obligé à réduire le fonctionnement de certaines de nos commissions.

- Éthique
- Éducation / Formation
- Handicap et Société Inclusive

NOS ASSOCIATIONS

adhérentes

L'UDAF 13 apporte un soutien logistique et moral aux associations familiales des Bouches-du-Rhône. Elle les fait bénéficier de la dynamique régionale, nationale des URAF et de l'UNAF :

Toute personne peut également proposer ses compétences à l'UDAF 13 afin de rejoindre une commission, un groupe de travail ou devenir, représentant familial ou membre d'une association spécifique.

- Lors de leur création : déclaration, statuts, locaux, reconnaissance auprès des Institutions départementales...
- Pour leur fonctionnement : animation, formation des bénévoles, suivi des projets et des actions, communication, visibilité...
- Dans l'expression de leurs préoccupations et de leurs revendications : diffusion des informations, sensibilisation auprès de l'opinion et intervention auprès des pouvoirs publics.

14 000 familles représentées dans le département

111 associations adhérentes

Ces missions sont financées par la part 1 du Fonds Spécial comme défini par l'article L211-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles.





CNAFC (Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques) :

Agit pour promouvoir la famille au sein de la société, en se référant à l'enseignement social et familial de l'Église, au niveau national (notamment en tant que membre de l'UNAF) et au niveau international.



FF (Familles de France) :

Agit pour que les familles disposent d'un environnement favorable à leur épanouissement. Défend et représente les familles auprès des pouvoirs publics.



FR (Familles Rurales) :

Le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.



UFAL (Union des Familles Laïques) :

Défini et défend les intérêts matériels et moraux des familles (consommation - habitat - environnement - protection sociale - éducation - revenus - emploi - loisirs - médias - etc.) par un travail d'éducation populaire tourné vers l'action.



UNAADMR (Union Nationale des Associations ADMR) :

Réseau associatif de services à la personne qui intervient en France de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.



UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales) :

Mouvement associatif qui rassemble 900 000 personnes. Parents, amis, personnes handicapées, bénévoles, professionnels se battent pour une société solidaire et inclusive afin que chaque personne en situation de handicap, quelles que soient ses particularités, puisse choisir et vivre sa vie en disposant des accompagnements dont elle a besoin.



UNMFREO (Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation) :

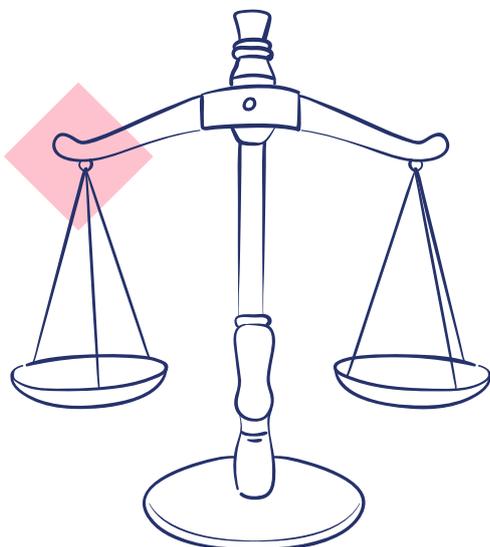
Établissement scolaire et laïque de statut associatif qui a pour objectif la formation et l'éducation des jeunes et des adultes, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle. L'engagement des parents est la pierre angulaire du mouvement.

LE SERVICE MJPM (Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs) regroupe les activités entrant dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, puis de celle du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. Ces lois visent à protéger les personnes majeures souffrant d'une altération de leurs facultés intellectuelles ou physiques consécutives à une maladie, un handicap ou à un affaiblissement, ne pouvant pourvoir à leurs intérêts, nécessitant un accompagnement spécifique pendant plusieurs mois, voire plusieurs années.



La Comptabilité Tutélaire

Gestion de plus de **40 millions** de flux financier annuel



ETP

6
comptables

1
responsable

La plateforme juridique et patrimoniale

2 juristes en soutenance des dossiers complexes.

1 chargé du patrimoine facilitant les placements financiers et la gestion immobilière des biens des majeurs protégés.

Activités accrues en 2021

- Maintient et développement des liens partenariaux avec les juges des contentieux de la protection.
- Avec les structures des territoires : dispositif MAIA*.
- Réalisation de notre évaluation interne en favorisant l'implication de nos salariés.
- Des outils professionnalisant pour nos équipes : formations premiers secours, santé mentale, réunions de service, interventions de partenaires...

En 2021, plusieurs actions ont été engagées :

Sécurisation et optimisation des antennes du territoire.

Fermeture de l'antenne de Salon-de-Provence au profit d'un élargissement de l'équipe Aixoise et d'un déménagement sur Arles dans un quartier plus sécurisé.



5 454 entretiens téléphoniques avec les majeurs protégés.

417 participations à des audiences.

L'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

L'UDAF 13 est partie prenante de ce groupement et à ce titre met à disposition des mandataires afin de renseigner les tuteurs familiaux.

28

permanences dans les Tribunaux et Maisons du Droit et de la Justice du Département.

65

personnes renseignées dont **68%** de familles de majeur protégé et **26%** de tuteurs.

Perspectives :

- Assurer une évolution régulière des outils de la loi 2002-2.
- Optimiser les données dans le cadre RGPD.
- Mettre en oeuvre les règles d'archivage.
- Garantir l'information et rappel des droits.
- Garantir une consultation régulière des personnes protégées via la mise en place d'un questionnaire et d'un comité des usagers.
- Poursuivre et développer la plateforme juridique.
- Finaliser le PASS MJPM à destination des nouveaux salariés.

LE PÔLE

Enfance et Famille

LE SERVICE AGBF (Aide à la Gestion du Budget Familial)

Créée par la Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, la MJAGBF¹ est une mesure d'assistance éducative (cette mesure n'est privative d'aucun droit civique ou civil pour les parents). Le tuteur désigné, en l'occurrence l'UDAF qui exerce en qualité de service départemental, a pour mission de percevoir et de gérer les prestations à caractère familial dans l'intérêt des enfants, en exerçant également auprès de la famille une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome de ces prestations. Le juge en fixe la durée, elle ne peut excéder deux ans. Elle peut être renouvelée sur décision motivée.

Zoom sur la crise sanitaire et ses conséquences

Cette année encore, l'équipe a été renouvelée puisque ayant accueilli en 2021 **4** nouveaux professionnels.

■ Des absences et des difficultés de recrutement

Conséquences :

- + Les remplacements pèsent non seulement sur les DPF² volants, mais également sur l'ensemble de l'équipe.
- + Des difficultés pour assurer le nombre de VAD³ inerrant à la mesure.

Ce que le service met en place pour y remédier :

- + Des appels téléphoniques plus nombreux qui ont aussi une fonction de réassurance. Par ailleurs, les numéros de téléphones portables sont communiqués aux familles, ainsi les échanges se font également par SMS.

11

DPF².

2

assistantes

Réalisations 2021

- La stabilisation de l'activité se confirme, ainsi que la diversification de l'offre de service,
- Le renforcement des liens partenariaux, et du maillage territorial notamment à travers la signature à venir en mars 2022 d'un Protocole partenarial avec le CD 13⁴, chef de file de la Protection de l'enfance,
- La réalisation de notre évaluation interne avec la participation des salariés,
- La poursuite de notre partenariat avec la DDETS⁵.
- La réflexion en équipe sur les axes du développement du service.

408

en 2021

416

en 2020

Nombre de mesures exercées sur l'année

Perspectives 2022

- Maintenir et développer, les ateliers collectifs, et les étendre sur le département.
- Poursuivre le travail de promotion des mesures AGBF.
- Poursuivre la diversification de l'activité de service.
- Mise en place d'un comité des personnes suivies.

¹ Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

² Délégué aux Prestations Familiales

³ Visite à domicile

⁴ Conseil Départemental

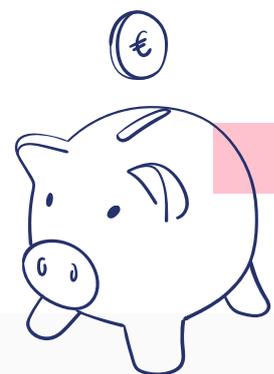
⁵ Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

PCB (POINT CONSEIL BUDGET)

Le Point Conseil Budget est un dispositif labellisé, ouvert à tout public désireux de bénéficier d'un service de conseil, d'aide, d'accompagnement budgétaire et de règlement de litige.

Le PCB s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent :

- Bénéficier d'un accompagnement éducatif budgétaire, soit améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle pouvant impacter leurs ressources et/ou leurs dépenses,
- Traiter une situation de mal endettement ou de surendettement.



Le PCB c'est aussi :

- La réalisation d'actions collectives sur des sujets autour du budget et de la consommation,
- Une information générale sur les questions d'argent,
- Une bonne connaissance des dispositifs et du maillage partenarial sur le territoire, avec orientation ciblée si nécessaire,
- Une réponse active aux appels, courriers, mails.

Une conseillère en économie sociale et familiale (CESF), Diplômée d'État, assure ce service gratuit dans une posture bienveillante et en toute confidentialité. Elle peut, selon les besoins des personnes qui la sollicitent :

- Recevoir sur le siège de l'UDAF,
- Recevoir sur le centre social Corot, 13014 Marseille.

La DRDJSCS⁶ PACA a labellisé l'UDAF et conventionné avec elle en novembre 2020 pour la mise en œuvre du Point Conseil Budget couvrant la commune de Marseille, et ce pour les années 2020, 2021 et 2022.

Chiffres 2021 :

64 demandes de renseignements

49 contacts par téléphone ou mail

33 personnes ont été accompagnées durant l'année 2021

54 minutes par entretien en moyenne

1 Colloque régional organisé par les services de DPF² des départements PACA. Thème : de la gestion budgétaire à l'accompagnement familial ou la mesure AGBF comme outil de la protection de l'enfance.

100 participants

⁶ Direction Régionale et Départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

AEB (AIDE ÉDUCATIVE BUDGÉTAIRE) EXPULSIONS DOMICILIAIRES

Depuis 2018, l'UDAF des Bouches-du-Rhône réalise le maintien du toit des familles en difficultés sociales et économiques, au profit de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Le travail est constitué par des enquêtes au domicile des familles en risque d'expulsion locative avec recours à la force publique accordé.

Elles ont pour objectifs d'actualiser la situation administrative de la famille (domiciliation, état civil, ouverture de droits, démarches administratives, recours, etc.) et de proposer des mesures d'accompagnement budgétaire administratives ou judiciaires (AEB ou MJAGBF).

74

ménages avec enfants mineurs ont été orientés par les services de l'État sur l'année 2021

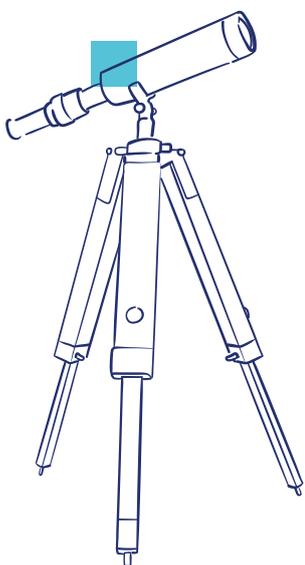
21 visites à domicile

41 familles non rencontrées

70%
de familles monoparentales



On constate une hausse de la part des familles non rencontrées. Peut-être le reflet d'un repli sur soi, consécutif à la crise sanitaire.



Perspectives 2022

S'il est mis un terme à la mise à disposition gracieuse du service pour un travail d'évaluation des situations de ménages avec enfants mineurs sous le coup d'une expulsion domiciliaire au stade de l'octroi du CFP, il convient néanmoins de :

- Maintenir nos présences au sein des CCAPEX* boîte à outils,
- Poursuivre le travail engagé avec le Conseil Départemental pour faciliter les demandes de MJAGBF lorsqu'elles semblent opportunes,
- Poursuivre le travail partenarial avec les bailleurs sociaux et autres structures nous permettant d'orienter et conseiller les familles selon leurs besoins.

ASLL (ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT)

La direction Régionale PACA d'Action Logement Sociale et l'UDAF ont convenu d'engager un partenariat afin d'accompagner les salariés du secteur privé en difficulté budgétaire ou de logement.

 **9** mandats de diagnostic : soit **150 %** du prévisionnel

 **7** mandats AEB¹ : soit **39 %** du prévisionnel

 **20** mandats ASLL : soit **67 %** du prévisionnel

Selon les besoins, l'accompagnement portera sur :

- Un accompagnement à l'intégration dans l'environnement (voisinage, bailleur, etc.).
- Une aide personnalisée à la gestion du budget familial.
- Les démarches administratives liées à l'accès aux droits, l'accès ou le maintien dans le logement.
- La médiation avec les créanciers.
- La constitution de dossiers de logement, de demandes d'aides financières, de dossiers de surendettement.



Perspectives 2022

- Réduire les situations de non-adhésion.
- Proposer pour 2022 un comité de pilotage et de suivi.
- Renforcer les partenariats entre l'UDAF 13 et l'ALS².
- Travailler à un renouvellement de convention pour les années 2022 et 2023 avec l'Action Social Logement.
- Travailler à proposer l'ASLL pour d'autres publics et d'autres partenaires.

¹ Aide Éducative Budgétaire

² Action Logement Service

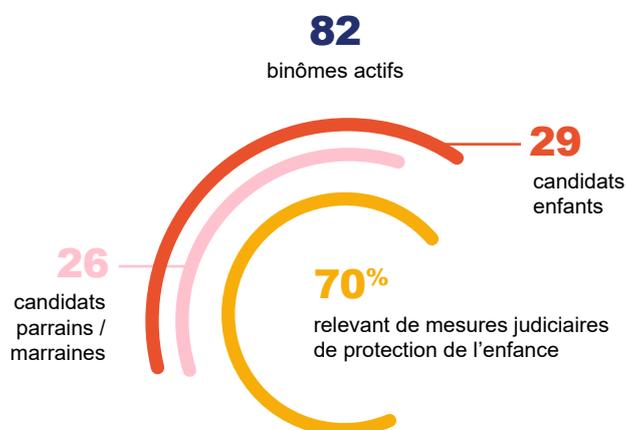
SERVICE DE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Créé en 2013, le parrainage de proximité est la construction d'une relation affective privilégiée entre un enfant, un adulte ou une famille. Il ne s'agit pas de **donner** de son argent mais **de son temps, de son attention** et surtout **de son affection**, dans une relation personnelle organisée volontairement et durablement. Afin de permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles activités, de rencontrer d'autres personnes, ou de bénéficier de l'aide d'un adulte. Chacun, enfant, parent, parrain/marraine, s'engage pour une durée non fixée à l'avance avec une contractualisation renouvelée au moins une fois par an. Elle peut se poursuivre sous une forme non instituée, au-delà de la majorité.

La relation de parrainage est organisée et évaluée au travers d'un document. Elle formalise l'engagement réciproque volontaire et bénévole. Cet engagement est accompagné par le service de l'UDAF 13, il le met en œuvre de façon collective (groupes de parole parents/parrains, activités en commun) et individuelle (rencontres).

La **convention**, signée par chacun des acteurs, définit les modalités pratiques spécifiques et le cadre de l'action. Elle est toujours suivie avec attention et de façon adaptée, tout au long du parrainage.

Le parrainage de proximité possède une double dimension : **prévention et protection de l'enfance, soutien à la parentalité.**



Nombre de binômes actifs au 31 décembre



Nombre de binômes créés dans l'année



Nombre de situations actives dans l'année



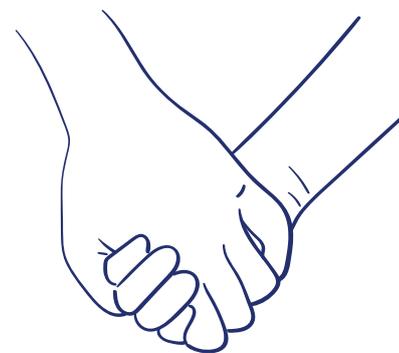
Nombre d'arrêts



Nombre d'enfants inscrits



Nombre de parrains/marraines inscrits



Constat 2021

- L'engagement dans la durée favorise la création du lien.
- La durée moyenne d'un parrainage est d'environ **3 ans**, certains se poursuivent au-delà de la majorité de l'enfant dans une relation totalement privée.
- Durée moyenne d'étude et d'accompagnement à la démarche d'un candidat parrain / marraine passée de 7 à **5 mois**.
- Soutien confirmé du Conseil Départemental du 13.

SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

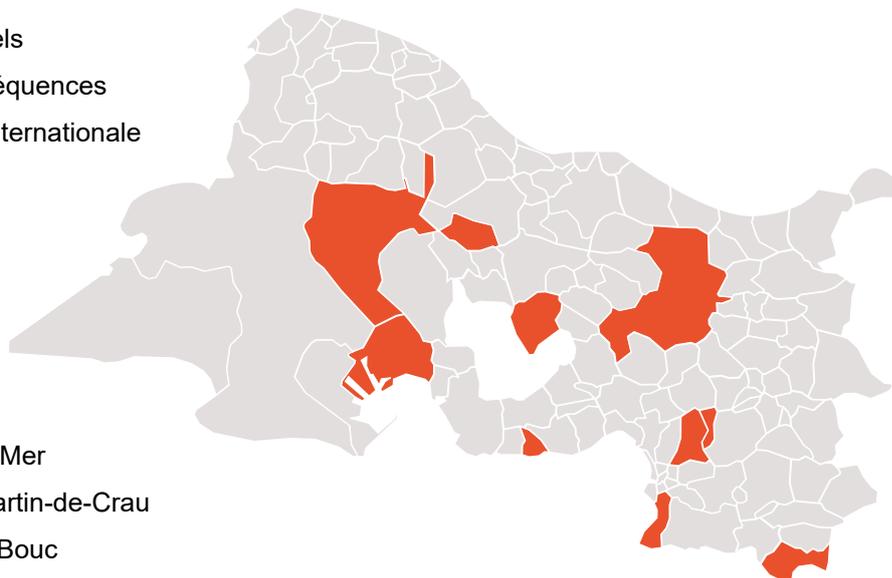
La médiation familiale se définit comme « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées que ce soit par des situations de rupture ou de séparation. Un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision (la médiatrice familiale) favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».

Ce service intègre :

- Toutes les formes d'union
- La diversité des liens intergénérationnels
- Les situations de rupture et leurs conséquences
- Les situations familiales à dimension internationale

Lieu d'accueil de proximité en 2021 :

- Carry-le-Rouet
- La Ciotat
- Plan-de-Cuques
- Berre-l'Étang
- Marseille 8^e, 14^e
- Aix-en-Provence
- Grans
- Fos-sur-Mer
- Saint-Martin-de-Crau
- Port-de-Bouc



3
Médiatrices Familiales

Entretiens d'information

209 séances
329 personnes

21 permanences TGI* Marseille
99 personnes accueillies
179 entretiens d'information préalable pour 188 personnes

Parcours de médiation

173 séances
180 personnes

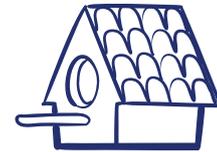
115 parcours de médiations

* Tribunal de Grande Instance

Constat 2021

- Une communication plus forte à 360° pour parler du dispositif et mieux le faire connaître auprès de nos partenaires.
- Recrutement des médiatrices diplômées d'État très difficile pour toutes les structures.





18 personnes accompagnées dans le cadre de la Résidence Accueil



La Résidence Accueil permet aux résidents de concilier intimité, projets individuels et vie collective.

Résidence Accueil La Racine

Ouverte en décembre 2019 à Marseille 5^{ème}.

16 studios associés à des pièces de vie collective

3 Coordinatrices de Proximité

97,7% taux d'occupation

Chiffres clés

65 personnes logées et accompagnées.

13 ETP¹ de gouvernantes employées par une association prestataire de services + remplaçantes.

80% de stabilité des habitants.

Le dispositif **Familles Gouvernantes** a pour vocation essentielle de conduire des personnes vulnérables, bénéficiant d'une mesure de protection juridique des majeurs et ne relevant plus d'aucun mode d'hébergement, vers une vie quotidienne stable.

Cette réponse associative, souple et concrète, de logements partagés et accompagnés permet de rompre l'isolement et de maintenir dans le tissu social, des personnes non autonomes, fragiles, voire marginalisées et en grandes difficultés relationnelles.

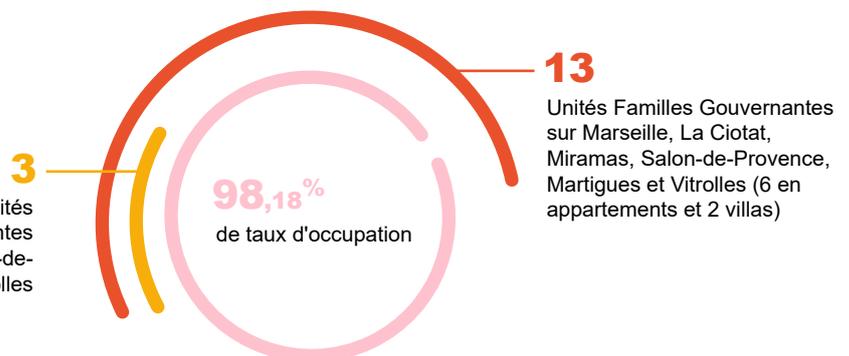
Entre fin 2020 et 2021, 3 nouvelles unités **Familles Gouvernantes** ont été créées sur les communes de Miramas, Salon-de-Provence et Vitrolles permettant à 15 nouveaux colocataires d'accéder à un logement pérenne et de bénéficier d'un accompagnement quotidien adapté et sécurisant.



Partenariat avec



3 Ouvertures d'unités Familles Gouvernantes à Miramas, Salon-de-Provence et Vitrolles



Objectif 2022

- 2 nouvelles Unités soit 10 places.

Déploiement des logements sur les territoires

Le travail partenarial engagé avec de nombreuses municipalités et acteurs locaux (du logement, du soin et du social) pour identifier les besoins et apporter des solutions concrètes et opérationnelles en matière de logement accompagné, vont permettre l'ouverture de nouvelles unités en 2022 sur Aubagne et Marignane.

SERVICE INFORMATIQUE

Il a été nécessaire d'adapter rapidement nos équipements tout en préservant la sécurité de notre réseau.

- Renouvellement de nos serveurs.
- Mise à niveau progressive de nos **10** serveurs virtuels.

Évolution de l'infrastructure

En 2021, suite à la crise sanitaire et à l'évolution du télétravail :

- Acquisition de 18 ordinateurs portables supplémentaires.
- Changement d'opérateur en cours

79 smartphones avec un renouvellement de notre opérateur mobile

86 pc portables

150 postes de travail



La comptabilité générale - gestion de la paie

- 2021 a démarré par la mise en place d'un nouveau logiciel de comptabilité (*Compta First*). Plusieurs sessions de formations ont été nécessaires.
- Acquisition d'un logiciel de gestion d'habitat locative développé par l'UDAF des Deux-Sèvres.
- Départ annoncé à la retraite de la Responsable paie.
- Étude d'une paie réalisée par un cabinet externe. Le choix s'est porté sur une société adaptée permettant l'intégration de salariés en situation de handicap (*C3 Experts*).



SERVICES GÉNÉRAUX

Donner de la visibilité au travail de nos équipes support

5
ETP*

1
responsable

3 femmes

2 hommes

Suivi d'activité

Numérisation (par mois) :

2020 **89 406**

2021 **88 395**

Accueils sociaux :

1 007
84 de moyenne mensuelle

Plis affranchis :

26 548

Nombre de plis reçus :

104 346

Appels téléphoniques Standard :

28 987 /an



LA COMMUNICATION en quelques chiffres :



3 500

visiteurs /j
www.udaf13.fr



1 043
abonnés

+100
posts

500
vues par post en moyenne

1ÈRE
des UDAF de France en termes de visibilité



400
abonnés

20
posts

600
vues par post en moyenne

3ÈME
des UDAF de France en termes de visibilité

Lancé en
Novembre 2021



11
Lettres Contact

500
destinataires (instances sociales/étatiques, associations, représentants...)



2 UDAF mag

60 communiqués de presse et revues



5 plaquettes remises à jour pour nos services



L'ÉQUIPE

3
ETP

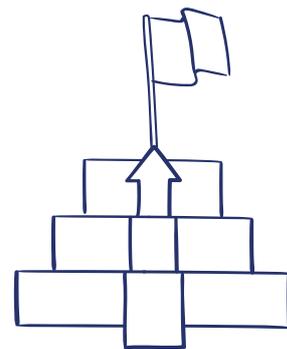
1
responsable de pôle

1
assistante institutionnelle

1
assistante communication

ZOOM SUR

les perspectives 2022



1

Protection de l'enfance

En lien avec la stratégie nationale définie, plusieurs projets identifiés :

- Prévenir les ruptures dans les parcours des enfants accompagnés et préparer leur avenir et leur passage à l'âge adulte. Renforcer le service Parrainage de Proximité.
- Accession au logement : les jeunes majeurs sortant de l'ASE, reconnu public prioritaire.
- L'accession au logement social mise en œuvre d'ASLL pour ce public et développement du dispositif d'accès au logement.

2

Nouveau projet d'établissement

- Synthèse des orientations stratégiques des projets Institution et projets des services.
- Co-élaboration des salariés, les partenaires et les personnes suivies.

3

Rendre visible politiquement l'activité des délégués mandataires et développer la qualité du service

La question du nombre « acceptable » de mesures pouvant être confiées aux délégués MJPM se pose en corollaire aux missions qui leurs sont confiés.

4

Développer le Pôle Habitat

Ce pôle a pour objet de **conduire des personnes vulnérables**, placées ou pas sous protection par l'un des régimes de protection juridique des majeurs, **vers une vie quotidienne stable**.

Les logements partagés et accompagnés permettent de rompre l'isolement et de maintenir dans le tissu social des personnes ayant une autonomie limitée, fragile, voire marginalisée et en grandes difficultés relationnelles. L'année 2022 verra donc l'ouverture de nouvelles structures pour compléter celles déjà existantes.

5

Adaptation des actions selon l'évolution des profils et des besoins

Les évolutions concernent le vieillissement ou l'aggravation de la maladie et de la dépendance qui l'accompagnent : un maintien à domicile difficile, une augmentation de la perte d'autonomie et des problèmes de santé liés au vieillissement. Cette difficulté s'accompagne également d'une **aggravation des handicaps**.

- L'objectif est de renforcer la coordination des professionnels afin d'**améliorer les réponses** proposées aux personnes suivies.
- Offrir un dispositif d'habitation adapté en lien avec le Pôle Habitat.

BILAN SOCIAL & FINANCIER



BILAN *social*

La situation sanitaire exceptionnelle de l'année 2021 liée à la pandémie de la Covid-19 a bouleversé les organisations de travail et a conduit à la poursuite du télétravail (4 notes de services).

INDEX ÉGALITÉ H/F

92 / 100

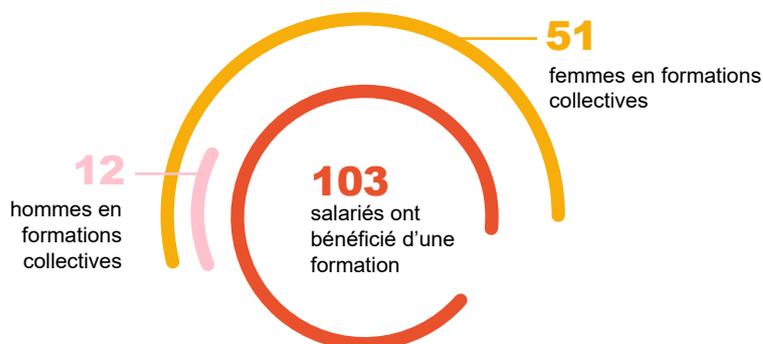
Nouveautés

- Mise en place du coffre fort électronique et dématérialisation de la paie.
- Évaluation interne UNAF/UDAF.
- Participation avec la direction générale à l'étude sur la mutualisation des ressources UDAF PACA Corse (cabinet Hunt).

L'UDAF 13 a poursuivi la formation de ses salariés sur l'année universitaire :



3 125
heures de formation

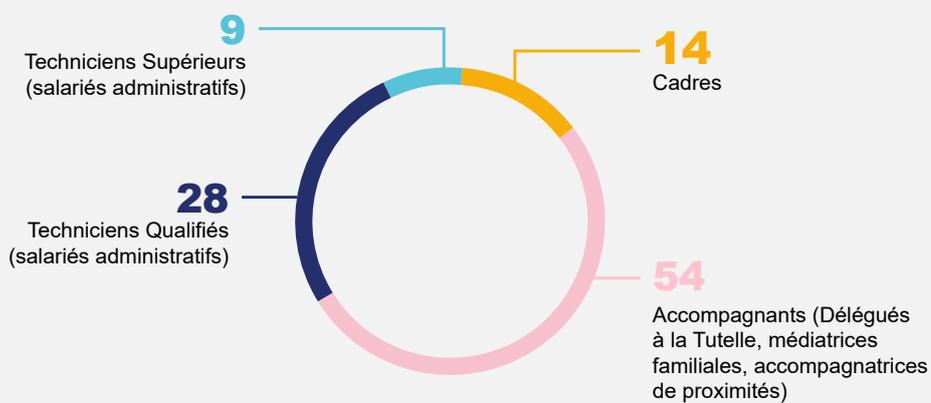


84 504 €
consacrés à la formation continue (OPCO SANTÉ)



42
Salariés ayant 15 ans et plus d'ancienneté

Répartition de l'effectif total selon la classification :



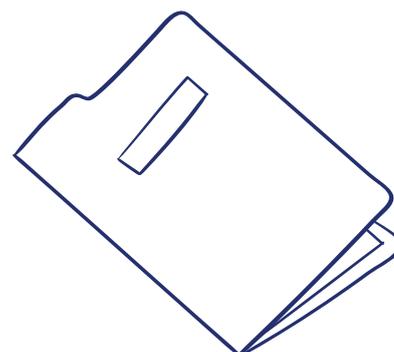
24
embauches

5
départs volontaires en retraite

33H CSE*

9 réunions

5
salariés reconnus travailleurs handicapés (TH)



* Conseil social et économique

BILAN DES ACTIONS

Qualité / RGPD* en 2021

La démarche Qualité

Rappel des objectifs :

- Assurer une qualité de service aux familles et personnes suivies par nos services
- Être en conformité avec nos obligations légales
- Optimiser et documenter notre organisation interne

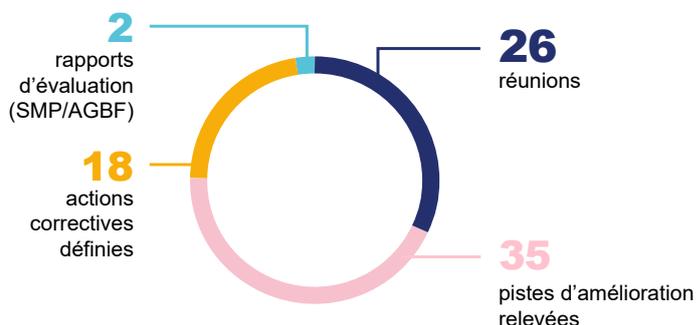
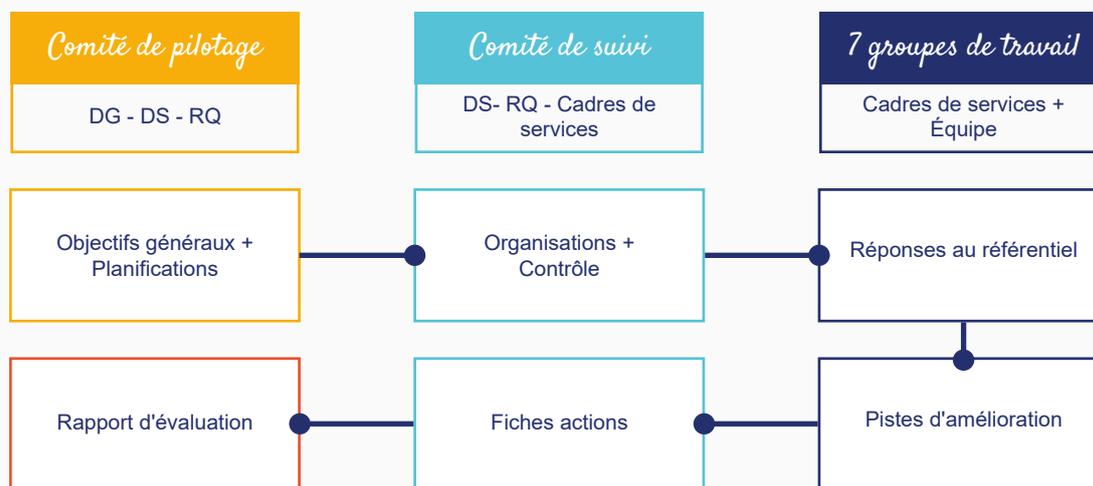


Schéma de l'organisation de notre démarche d'évaluation



AMÉLIORATION CONTINUE

Les commissions procédures en 2021

- 12 commissions organisées
- Environ 30 participants
- 9 processus mis à jour

Gestion des réclamations

13 réclamations en 2021 (12 MJPM + 1 Familles Gouvernantes)

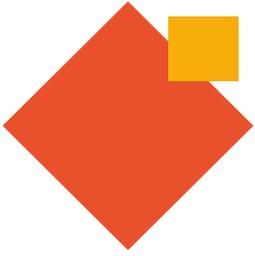
Délai moyen de réponse : 10 jours

MISE EN CONFORMITÉ RGPD

- 5 rencontres/séminaires avec notre « DPO Ressourcial »
- 3 inventaires réalisés :
 - + AGBF
 - + RH/PAYE
 - + Comptabilité Tutélaire
- Procédure archivage en cours de finalisation

Type de réclamation :





RAPPORT *financier*



Résultat Comptable MJPM 2021 (en K€)

	2020	Budget 2021	2021	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	3 340	3 541	3 439	3,0%	-2,9%
Dépenses d'exploitation	258	284	235	-8,9%	-17,3%
Dépenses de structure	828	467	450	-45,6%	-3,5%
TOTAL DÉPENSES	4 425	4 291	4 124	-6,8%	-3,9%
Produit de la tarification	3 760	3 686	3 686	-2,0%	0,0%
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	556	555	650	17,0%	17,1%
Produits financiers et exceptionnels	227	50	141	-37,9%	182,3%
TOTAL RECETTES	4 542	4 291	4 477	-1,4%	4,3%
RÉSULTAT	+117	0	+353		
Effectif (en ETP)	71,84	68,83	70,63	-1,7%	

Résultat Comptable AGBF 2021 (en K€)

	2020	Budget 2021	2021	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	1 033	1 153	1 123	8,7%	-2,6%
Dépenses d'exploitation	83	99	90	8,7%	-9,1%
Dépenses de structure	271	195	217	-19,7%	11,8%
TOTAL DÉPENSES	1 387	1 447	1 431	3,2%	-1,1%
Produit de la tarification	1 604	1 436	1 410	-12,1%	-1,8%
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0		
Produits financiers et exceptionnels	72	11	12		
TOTAL RECETTES	1 676	1 447	1 421	-15,2%	-1,8%
RÉSULTAT	+289	0	-9		
Effectif (en ETP)	23,25	21,67	22,88	-1,6%	

Résultat Comptable Parrainage de Proximité 2021 (en K€)

	2020	Budget 2021	2021	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	108	116	64	-41,1%	-45,0%
Dépenses d'exploitation	3	10	7	163,7%	-31,1%
Dépenses de structure	5	10	10	89,1%	-2,9%
TOTAL DÉPENSES	116	136	80	-31,0%	-40,9%
Produit de la tarification	0	0	0		
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0		
Produits financiers et exceptionnels	112	136	114	1,8%	-15,9%
TOTAL RECETTES	112	136	114	1,8%	-15,9%
RÉSULTAT	-4	0	+34		

Résultat comptable Médiation Familiale 2021 (en K€)

	2020	Budget 2021	2021	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	120	173	154	28,5%	-10,8%
Dépenses d'exploitation	5	9	5	2,2%	-44,4%
Dépenses de structure	28	22	41	49,3%	91,5%
TOTAL DÉPENSES	153	203	201	31,5%	-1,3%
Produit de la tarification	0	0	0		
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0		
Produits financiers et exceptionnels	197	203	165	-16,0%	-18,7%
TOTAL RECETTES	197	203	165	-16,0%	-18,7%
RÉSULTAT	+44	0	-35		

En 2020 nous avons reçu les financements liés à la médiation aidants-aidés mais nous n'avions pas réussi à embaucher les professionnels nécessaires. En 2021 par contre nous avons embauché la médiatrice prévue mais les financements ont été en retrait. Cela explique le résultat fortement négatif de **35 419 €**.

Résultat Comptable PAB (en K€)

	2020	Budget 2021	2021	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	58	53	59	2,8%	11,6%
Dépenses d'exploitation	0	2	1	415,1%	-72,5%
Dépenses de structure	18	3	2	-90,3%	-41,9%
TOTAL DÉPENSES	76	58	61	-18,7%	5,9%
Produit de la tarification	0	0	0		
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	4	22	31	598,3%	38,4%
Produits financiers et exceptionnels	67	36	35	-47,3%	-1,3%
TOTAL RECETTES	72	58	66	-7,6%	13,9%
RÉSULTAT	-4	0	+5		

En 2021 la partie d'accompagnement au logement (Asell) a généré des ressources en forte hausse (30K€). Par ailleurs le financement des Points Conseil Budget par l'état est stable (15K€), l'Unaf finançant le solde (19K€).

Au total le résultat du service est équilibré à **4 663 €**.

Résultat comptable Pôle Habitat 2021 (en k€)

	2020	Budget 2021	2021	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	201	93	229	14,1%	145,6%
Dépenses d'exploitation	23	4	21	-11,0%	402,4%
Dépenses de structure	101	72	77	-23,3%	6,7%
TOTAL DÉPENSES	325	170	327	0,7%	92,6%
Produit de la tarification	0	0	0		
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0		
Produits financiers et exceptionnels	396	170	344	-13,3%	102,4%
TOTAL RECETTES	396	170	344	-13,3%	102,4%
RÉSULTAT	+72	0	+17		

Résultat Comptable Institution 2021 (en K€)

	2020	Budget 2021	2021	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	161	169	182	12,9%	7,7%
Dépenses d'exploitation	31	33	31	0,5%	-4,9%
Dépenses de structure	90	95	77	-14,4%	-19,2%
TOTAL DÉPENSES	282	297	290	2,8%	-2,3%
Produit de la tarification	0	0	0		
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	-4	0	0	-100,0%	
Produits financiers et exceptionnels	362	297	273	-24,5%	-8,1%
TOTAL RECETTES	358	297	273	-23,8%	-8,1%
RÉSULTAT	+76	0	-17		

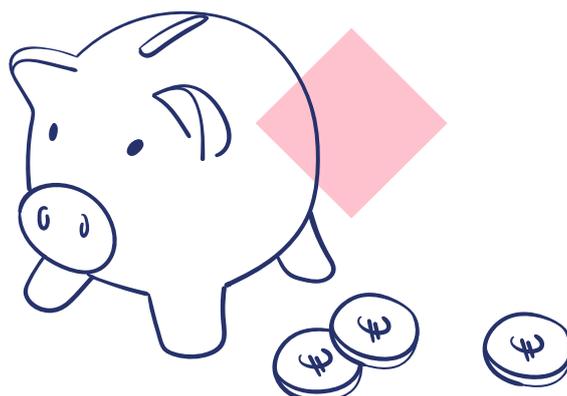
Les dépenses de personnel sont en hausse et supérieures au budget. La non réalisation des colloques et de Famillathlon a permis de dépenser moins que prévu au budget sur le poste de prestations. A noter des honoraires (avocats en particulier) et frais de missions-réception en hausse.

Avec des dépenses en hausse et des produits en baisse par rapport à 2020, 2021 présente un résultat déficitaire de 17 130€ après l'excédent exceptionnel de 2020.

Résultat Comptable récapitulatif 2021

Ce tableau reprend la comptabilisation normalisée des comptes 6 (charges) et 7 (produits).

Produits	2020	Budget 2021	2021	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Pôle Adulte	4 425 267	4 290 960	4 123 990	-6,8%	-3,9%
Pôle Enfance-Famille	1 730 980	1 843 775	1 772 886	2,4%	-3,8%
AGBF	1 386 721	1 446 690	1 430 625	3,2%	-1,1%
Médiation familiale	152 605	203 345	200 642	31,5%	-1,3%
Parrainage de proximité	116 066	135 665	80 138	-31,0%	-40,9%
PBA	75 589	58 075	61 480	-18,7%	5,9%
Pôle Habitat	324 805	169 780	327 032	0,7%	92,6%
Pôle Institution	282 299	297 090	290 293	2,8%	-2,3%
TOUS SERVICES	6 763 352	6 601 605	6 514 201	-3,7%	-1,3%



RAPPORT DU TRÉSORIER

GESTION FINANCIÈRE 2021

Le Pôle Adulte est bénéficiaire depuis 4 ans avec un résultat positif de 352 987 euros cette année. La réorganisation des services mise en place en 2019 (notamment baisse des dépenses de personnel et de déplacement) continue de ramener nos services vers l'effacement de nos déficits antérieurs. Les produits d'exploitation restent stables malgré une baisse de la dotation globale de 74K€ grâce à une hausse de la participation des majeurs et les transferts de charges (remboursements formation et refacturation de prestations).

Les dépenses - en particulier les dotations aux provisions - baissent fortement ce qui explique le résultat.

Le Pôle Institution présente un résultat comptable déficitaire de 17 130 euros en 2021 contre un excédent de 76 033 euros en 2020.

Nos produits hors reprise sur provisions sont stables entre 2020 et 2021.

Les charges d'exploitation augmentent sensiblement en particulier celles liées au frais de déplacements et aux honoraires. Les reprises de provision de 2020 non reconduites en 2021 ne permettent pas d'équilibrer ce budget comme l'an dernier.

Le Pôle Enfance Famille regroupant les actions P.B.A, Médiation Familiale et Parrainage de Proximité fait apparaître un bénéfice comptable de 3 143 € contre un résultat exceptionnel de 36 128€ en 2020. Médiation Familiale déficitaire après un bénéfice excédentaire exceptionnel (financement pour un poste qui n'a pu être pourvu qu'en fin d'année), parrainage de proximité excédentaire grâce à la maîtrise des dépenses et à des financements stables.

Par ailleurs, l'Aide à la Gestion du Budget Familial est légèrement déficitaire après des années bénéficiaires. Si les charges laissent apparaître une hausse modérée et conforme à celles prévue au budget, la dotation de financement de l'état chute de plus de 193 K€.

Le Pôle Habitat n'intègre plus que Résidence Accueil cette année. Il est excédentaire à hauteur de 16 592 €.

Charges et produits stables expliquent un résultat légèrement bénéficiaire comme l'an dernier (à périmètre identique).

Le résultat atteint un niveau exceptionnel reflet des efforts accomplis pour optimiser les compétences et mettre en place une organisation efficace permettent à l'UDAF 13 d'être bénéficiaire. Il nous faudra être vigilant sur l'appréciation de nos financeurs sur ces résultats afin qu'ils maintiennent leur dotation sur les années à venir.

Il est à noter que nous avons bien évidemment adapté notre budget 2022 à notre performance économique et en fonction des recommandations de la DDETS.

Didier BOISSAN, Trésorier de l'UDAF 13

Les dépenses et recettes globales sont en baisse de respectivement 250K€ et 493K€ entre 2020 et 2021. Cela explique que le résultat reste excédentaire mais à niveau moindre qu'en 2020.

Toutefois, après plusieurs années de déficits cumulés, ce résultat permettrait de le combler en partie.

Le résultat comptable consolidé de l'UDAF en 2021 est de : **+346 329 €**.



**Union Départementale des Associations Familiales
des Bouches-du-Rhône**

Tél : 04 91 10 06 00
143 avenue des Chutes Lavie
13013 Marseille

www.udaf13.fr

